



**CNT-AIT PAU**

**Section Précaires & Chômeurs**

3, rue de Boyrie

\* Permanences les mercredis après-midi

[cnt64@yahoo.fr](mailto:cnt64@yahoo.fr)

<http://cnt-ait-pau.fr>

**Manifestation Jeudi 16 Novembre  
à 10H30, Place de Verdun, Contre la  
Précarisation et la Casse Sociale !**

### ► LE CHÔMAGE : ETAT DES LIEUX

Un inscrit sur deux seulement à Pôle Emploi - soit moins de 2.5 Mo de personnes - est indemnisé par l'Assurance Chômage ; un tiers d'entre eux travaille, mais au grès des précarités des uns et des autres, ce ne sont pas toujours les mêmes. Soulignons que 70 % des 6,4 millions d'embauches au deuxième trimestre concernaient des CDD de moins d'un mois. Même en se basant sur les discutables calculs de l'administration - ne prenant en compte ni doublons ni fausses offres - seules 2% des offres d'emploi au grand maximum ne sont pas pourvues « à temps ». La recherche d'emplois, le problème ?

### ► AU FAIT : QUI PAYE QUOI ?

L'indemnité chômage peut devenir nécessaire à tout moment à tout un chacun pour assurer sa survie et essayer de se reconstruire. Les licenciements vont se multiplier suite aux Lois Travail! et beaucoup de salariés sont sur le point de s'en rendre compte. L'Assurance n'est pas financée par l'Etat, mais par la solidarité mutuelle des travailleurs eux-mêmes : A hauteur de 2.40% pour le salarié (soit 24 cents sur une heure rémunérée à 10€) et à hauteur de 4% sur la part du patron (inclus dans les 42% du brut salarial qu'il doit verser en sus à des caisses spécifiques). Ces 4%, dont il peut être exempté selon les cas, sur le papier, il les paye, certes, mais au fond, il ne fait que les rendre aux travailleurs, en les prélevant sur ses propres bénéfices... Bénéfices qu'il n'engrange en effet que grâce à la seule force de travail de son salarié. Ces prélèvements, entre autres modalités, sont actuellement toujours âprement négociés « paritairement » entre syndicats patronaux et syndicats de salariés, ces derniers étant clairement appelés à disparaître, ou, à défaut, à jouer le rôle d'opposants fantoches, suite aux Ordonnances Macron.

### ► LE GOUVERNEMENT DES PATRONS NOUS PREND EN TENAILLE...

Mettant en avant le déficit et la dette, inéluctablement provoqués par un chômage toujours plus massif, ce gouvernement Macron, grand facilitateur de licenciements, dumpings, et délocalisations, souhaite que ce soit désormais l'Etat qui prenne complètement la main sur l'Assurance Chômage... Plutôt qu'un système de cotisations mutualisées, il s'agira d'utiliser la CSG, une part de l'impôt sur le revenu bientôt prélevé à la source (1<sup>er</sup> Janvier 2018). Ainsi, l'Assurance ne sera plus un droit déclenché par le travail, mais plutôt « une aide » de l'Etat, alors désormais le seul à pouvoir décider des montants et conditions à attribuer à cette assurance : L'objectif clair de sa politique étant de favoriser encore davantage le patronat, d'un côté en généralisant la précarité, de l'autre en la rendant invivable, de faciliter la toute-puissance des patrons face aux salariés, ces derniers se retrouvant privés des rares leviers, dont une partie d'entre eux disposaient jusqu'ici après des décennies de luttes, pour essayer de négocier des contrats moins injustes.

### ► BOUCS EMISSAIRES & FAUSSES SOLUTIONS

Mettre la pression sur les chômeurs ? Les contrôles renforcés mènent seulement, au mieux, à des acceptations immédiates de postes, en totale inadéquation avec les profils... Or, cela tends à saturer les postes ne nécessitant aucune qualification, par ...Les personnes les plus qualifiées ! Tandis que dans le même laps de temps, le nombre de postes à pourvoir, lui, ne change pas, et les conditions de travail se dégradent. Au final, ce qui est organisé ici, c'est la radiation massive pour basculer de l'indemnité chômage vers le RSA, au montant inférieur, et ne dépendant pas directement de l'Etat... Mais des Régions... Incapables de le payer. Comment croire ces arguments assénés par le gouvernement ou le patronat sous mobile de lutter contre l'ultra-précarité, alors-même que c'est elle qui assoit le plus leur pouvoir ?



IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique.

C'est sans cacher le malin plaisir qu'il y prends que Gattaz peut désormais, sur des médias très complaisants et empressés d'y voir là une demande générale, trompeter à tout-va que la chasse aux chômeurs est ouverte : Sus aux « fainéants, illettrés, alcooliques et fouteurs de bordel, incapables de s'acheter des costumes ; « Formons-les » au savoir (*se soum-*)être en entreprise ! Soyons quotidiennement sur le dos de ces fraudeurs en puissance ! »... Et QUID des puissants fraudeurs pendant ce temps-là ?

### ► C'EST QUI, LES FRAUDEURS ?

La fraude sociale annuelle constatée (*env. 200 MO € pour la seule Assurance Chômage*) est cent fois moins élevée que la fraude annuelle patronale et fiscale (*Plus de 20 MA € chacune*) ; au-delà de ces montants constatés, des délits qui ne donnent respectivement pas suite aux même « petits arrangements » avec l'administration selon que l'on soit pauvre ou non, il y a les montants estimés des fraudes non décelées, qui viennent tripler, et plus, la mise : Selon le syndicat des finances publiques Solidaires, entre 60 et 80 milliards d'euros de recettes fiscales sont perdues chaque année en France, du fait de la fraude fiscale, et 40 à 60 du fait de l'optimisation fiscale. Là encore, selon le type de fraude, non seulement les contrôles ne sont pas aussi zélés et systématiques, mais ils sont rendus d'autant plus difficiles que la complexité de contrôler augmente avec les moyens juridiques des fraudeurs pour brouiller les pistes.

### ► LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ? AUTORITE, INEGALITE, IDENTITE !

Inégalités devant le contrat, inégalités devant la loi, inégalités devant le contrôle et la répression : La Ripublique est En Marche! ...C'est l'escalade ! Et rien ne semble pouvoir arrêter cette corruption dans son irrésistible ascension, dont Macron se dit lui-même, non sans s'en auto-délecter, « Premier-de-Cordée ».

### ► LE SALAIRE DES DRH... PRELEVES SUR LA « SOLIDARITE »

Avant même que cette politique du gouvernement ne soit pleinement déployée, son spectre a déjà eu des incidences sur les dernières négociations paritaires en date ; notamment, depuis Septembre, les seniors en ont particulièrement fait les frais, essayant une baisse de leur durée d'indemnisation spécifique : En effet, pour répondre à la difficulté accrue des seniors à retrouver un emploi, les demandeurs d'emploi de cette catégorie bénéficiaient encore, l'an dernier, d'un allongement de la durée maximale d'indemnisation, de deux à trois ans qui se déclenchait à partir de 50 ans. Le dernier accord de l'Unédic a porté ce seuil à 55 ans (*avec une diminution progressive des droits entre 53 et 55 ans*). Emmanuel Macron veut encore le repousser, à 59 ans. En compensation, ils se voient dotés d'un capital d'heures de formation à utiliser : A croire que leur expérience sur le terrain serait insuffisante (!) et expliquerait d'une part leur licenciement et d'autre part leurs difficultés à se faire réembaucher ensuite : On nous prend vraiment pour des c...  
...Surtout quand on réalise le contenu de ces formations et à qui le rôle de les diriger est dévolu ; les DRH de boîtes privées, déjà bien installés dans cette niche, s'en frottent les mains à l'avance.

Les seniors ne sont pas les seuls à trinquer : Jusqu'ici, un demandeur d'emploi retrouvant une activité partielle pouvait cumuler son petit salaire avec une partie de son allocation chômage durant la totalité de sa durée d'indemnisation, soit jusqu'à deux ans. Emmanuel Macron avait exprimé le souhait de réduire cette durée de moitié, à un an, ce qu'il ferait sans nul doute immédiatement si c'était l'Etat qui avait la main et non les organisations paritaires... Toutefois, là encore, l'orientation politique du gouvernement a pesé sur les négociations, et, à défaut de changer le plafond de la durée d'indemnisation dans l'immédiat, on recalcule la durée elle-même... Sous couvert d'équité entre contrats successifs et contrat constant, sur une même durée, on ne prend plus en compte les week-ends et jours fériés... Or, ce faisant, le calcul de cette durée est modifié de telle sorte qu'elle soit systématiquement réduite, et non le contraire !

### ► ORGANISONS DES MAINTENANT LA RIPOSTE, SOCIALE & SYNDICALE !

Les attaques répétées du gouvernement et du patronat sont à la fois ciblées et généralisées et d'une ampleur sans précédent : Pas de riposte sociale possible sans contrer la désinformation et prendre part à organiser une mobilisation unitaire et massive. Le temps joue contre nous, puisqu'ils prennent toujours plus en puissance, mais il nous rapproche aussi inéluctablement d'une plus grande cohésion ...Dans la pauvreté.



**Manifestation Jeudi 16 Novembre à 10H30, Place de Verdun  
Tou.te.s Contre la Précarisation et la Casse Sociale !**

**CNT-AIT PAU** - 3 rue de Boyrie - Permanence les Mercredis après-midi  
<http://cnt-ait-pau.fr> Aussi sur RDV : [cnt64@yahoo.fr](mailto:cnt64@yahoo.fr)